



**Saint-Barnabé**  
au coeur de vos vies

- ✓ **OUVERT** : La patinoire, éclairée jusqu'à 22h!
- ✗ **FERMÉ** : L'accès au Pavillon La Corvée.
- ✗ **FERMÉ** : L'accès à la cabane à patins.

*(extrait du site officiel du gouvernement du Québec)*

*Les activités sportives et récréatives devront désormais **se limiter à la bulle familiale**. Les activités telles que la marche et la pratique du ski alpin et du ski de fond seront tolérées, à condition que ce ne soit pas en groupe. **Les activités extérieures devront cessées à 19 h 30** jusqu'au 8 février inclusivement, ceci afin de respecter le couvre-feu en vigueur.*

**Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale.**

*Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.*

*Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.*

**La patinoire de la municipalité de Saint-Barnabé étant libre d'accès, il n'y aura aucune gestion de l'achalandage.**

**Nous vous demandons de respecter les règles émises par la Direction de la santé publique. Ceci dans le but de protéger la santé de tous.**